



Pour une gestion durable de l'eau

Jean-Bernard Lachavanne, professeur au Laboratoire d'écologie et de biologie aquatique et président de l'Association de sauvegarde du Léman

Campus: Le 27 octobre, une Charte de l'eau a été adoptée lors des Etats généraux de l'eau de la région lémanique. De quoi s'agit-il?

► *Jean-Bernard Lachavanne:* Cette charte est un code déontologique pour l'utilisation des ressources en eau de la région lémanique. Cette dernière comprend aussi bien les cantons du Valais, de Vaud et de Genève que les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Le texte comporte des points fondamentaux, comme le droit universel des individus à une eau potable de bonne qualité ou le respect du cycle hydrologique naturel, mais aussi des chapitres visant à mettre en place et à maintenir une gestion intégrée de l'eau respectant les principes du développement durable dans la région lémanique. L'idée de cette charte est née en 1995, sous l'égide de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, au sein d'un groupe de réflexion réunissant des chercheurs et des gestionnaires suisses et français. La question était de savoir comment passer des recommandations issues du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 à une application pratique sur le terrain. Un atelier de réflexion s'est mis sur pied et est arrivé à la conclusion qu'une gestion durable et transfrontalière des eaux implique d'abord que l'on se mette d'accord sur des principes fondamentaux. D'où la rédaction de la charte, dont la version finale, plusieurs fois remaniée durant ces dernières années, a été adoptée le 27 octobre dernier à Genève.

On dit que la qualité de l'eau du Léman s'améliore d'année en année. Où est le problème?

► Il est vrai que la teneur en phosphate des eaux du Léman, qui était de 15 microgrammes par litre en 1960 et était montée à 90 dans les années 1990 (à cause des lessives et des pollutions d'origine agricole surtout), est redescendue à 30 actuellement. On le doit aux efforts soutenus de nombreux acteurs publics et associatifs. C'est très bien, mais l'objectif de 20 microgrammes par litre, qui permet au lac de retrouver son

équilibre écologique, n'est pas encore atteint. Et le plus dur reste à faire. Il faudrait assainir le système d'assainissement. Le réseau d'évacuation des eaux usées et les stations de traitement présentent en effet de nombreux défauts et dysfonctionnements. Mais la pollution n'est pas le seul problème. L'urbanisation de la région et le développement industriel entraînent une augmentation constante de la pression sur les ressources en eau. On en arrive à des situations de pénurie, notamment dans certaines communes du bassin de la Versoix. Un exemple: Divonne-les-Bains doit fermer le puits du Creux de la Mélie (qui assure 60% des besoins de la ville) parce qu'il ne répond plus aux normes de protection sanitaire. La commune française a dû passer un accord avec un organisme vaudois pour prélever son eau potable dans le lac. Le Léman est en train de devenir la solution de rechange lorsque les sources et les nappes phréatiques n'arrivent plus à répondre aux besoins de la population. La région lémanique a beau être le plus grand réservoir d'eau potable d'Europe, cela ne nous affranchit pas d'une gestion durable.

Comment allez-vous mettre en pratique les principes de la charte?

► Cela va exiger une action concertée de tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau (collectivités publiques, entreprises privées, agriculteurs, pêcheurs, associations de sauvegarde de la nature, etc.). Des efforts sont déjà consentis, mais l'harmonisation est insuffisante. Il faut une approche intégrée dont il n'existe pour l'instant que des ébauches. Les frontières, communales ou nationales, représentent un frein important à une gestion intégrée. Une politique transfrontalière de l'eau axée vers la durabilité est plus que nécessaire. Nous avons également lancé au cours des Etats généraux de l'eau le «Forum des communes lémaniques pour la gestion durable de l'eau» qui sera organisé chaque année pour recueillir et échanger les expériences de chacun et promouvoir l'application concrète des principes de la Charte de l'eau. ■

Propos recueillis par Anton Vos

www.asleman.org/
www.asleman.org/actions/charte/index.html